



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 18 décembre 2017 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

Lot 2 232 140 (rue des Sarcelles), afin de permettre qu'un lot ait une largeur minimale de 7,67 mètres et une largeur moyenne minimale de 7,67 mètres et de permettre qu'un autre lot ait une largeur minimale de 7,68 mètres et une largeur moyenne minimale de 7,68 mètres alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 25 mètres et une largeur moyenne minimale de 25 mètres et de permettre qu'une rue en impasse se termine par un cercle de virage ayant un diamètre d'emprise de 20 mètres alors que le règlement de lotissement exige un diamètre minimum de 36 mètres afin de procéder au lotissement desdits terrains;

696, chemin du Mont-Loup-Garou, afin d'autoriser un lot d'une largeur moyenne minimum de 8,99 mètres alors que le règlement exige 50 mètres, d'une profondeur moyenne minimum de 21,11 mètres alors que le règlement exige 50 mètres et une superficie de 1 333,6 mètres carrés alors que le règlement exige un minimum de 5 000 mètres carrés;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 29 novembre 2017

Le greffier, Directeur des Services juridiques

Simon Filiatreault